

EDITO



Philippe RAOUL
Directeur

Cette année 2018 débute comme chaque année sur les ...« chapeaux de roues ».

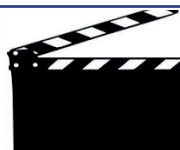
Entre la modernisation de la médecine du travail que nous mettons en place et les nouvelles ordonnances de fin d'année nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux à nos et vos obligations bien sûr, mais surtout pour satisfaire vos attentes bien légitimes.

Une nouvelle mission sur la santé-travail va être mise en place afin d'étudier la manière dont la « santé-travail » peut s'inscrire dans les politiques de santé sur le plan national mais aussi au niveau de notre territoire. Nous serons partie prenante dans cette démarche pour le Finistère.

Cette année 2018 sera celle que vous souhaitez et que l'on fera ensemble, service de santé au travail, adhérents, salariés et avec tous nos partenaires privés et publics.

Je vous invite à consulter régulièrement notre site internet (www.sante-travail-iroise.fr) et à vous rapprocher de vos équipes médicales afin de mettre en œuvre ensemble la prévention nécessaire à la poursuite de vos propres missions.

Bonne année à tous, BLOAVEZ MAD !



**SENSIBILISATION
DES APPRENTIS**

Depuis 2016, en collaboration avec le Campus des métiers (IFAC), la STI a déployé des actions de sensibilisation aux risques professionnels dans les métiers de la coiffure, boulangerie/pâtisserie et automobile.

Ces risques sont généralement sous-estimés par les apprentis, et la prévention souvent très peu mise en œuvre. Dans une démarche pluridisciplinaire et préventive, l'objectif est de :

♦ Sensibiliser les apprentis aux risques liés à leur activité professionnelle.

♦ Leur donner les moyens de s'en prémunir pour supprimer ou réduire ces risques.

♦ Favoriser le dialogue entre apprentis et

* maître d'apprentissage (par la connaissance des risques et moyens de prévention)

* service de santé au travail (par la présentation des rôles du médecin du travail, infirmiers...)

Qu'est ce que LA VISITE DE REPRISE ?

Elle est obligatoire après un congé maternité, une absence pour cause de maladie professionnelle ou une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel.

Quand ?

Le jour de la reprise effective du travail par le salarié, au plus tard dans un délai de 8 jours.

Par qui ?

Le médecin du travail

Objectif :

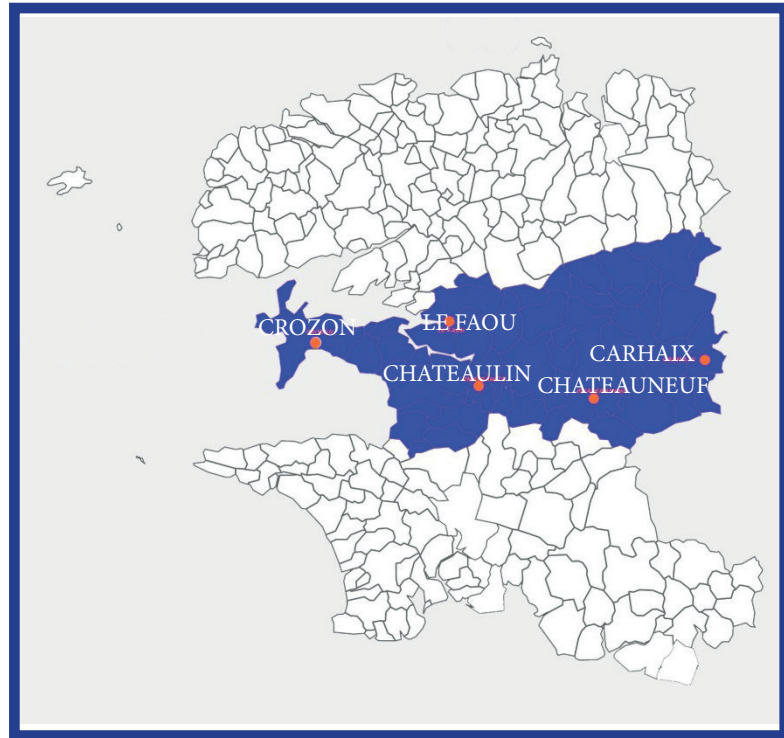
S'assurer que le poste de travail est compatible avec la santé du salarié ou examiner les possibilités d'aménagement / reclassement



SECTEUR DE CHATEAULIN

Le secteur de Châteaulin emploie 13 salariés : 4 médecins, 4 auxiliaires, 2 infirmières, 2 ATPST, 1 assistante administrative. Ce secteur a la particularité géographique de s'étendre sur 100 kms d'Est en Ouest. 5 centres de visites se partagent ce territoire (Crozon, Châteaulin, Le Faou, Châteauneuf du Faou et Carhaix) offrant un service de proximité à ses 1 400 adhérents et 13 000 salariés.

Le travail en équipe pluridisciplinaire a permis depuis ces dernières années de renforcer l'expertise, en particulier dans le domaine agroalimentaire, très présent dans le paysage économique du secteur, et chez les TPE/TPI de moins de 10 salariés, représentant 66% des entreprises du territoire.



Qu'est-ce qu'une équipe pluridisciplinaire en Santé au Travail ?



Aujourd'hui, le médecin du travail anime et coordonne une équipe qui partage la même vocation : Préserver la santé des entreprises et des salariés.

Cette équipe pluridisciplinaire offre à l'entreprise et à ses salariés un éventail de compétences qui permet une approche nouvelle, notamment des conditions de travail dans leurs composantes à la fois médicales, techniques et organisationnelles.

Les membres de l'équipe sont soumis au secret médical et professionnel, ils interviennent sous l'autorité du médecin du travail.

La STI : une équipe de professionnels à vos côtés



Médecin du travail



Infirmière



Secrétaire médicale



Assistante technique
en prévention



Intervenant
en hygiène et sécurité



Ergonome



Psychologue

Santé au Travail en Iroise
6 bis rue de Kervezennec
29200 BREST / tél : 02.98.02.81.81

Toute l'actualité de la STI sur le site du Service :
<http://www.sante-travail-iroise.fr/>

